

ENQUETE DE PREVALENCE UN JOUR DONNE SUR LA PRESCRIPTION D'ANTALGIQUES EN HOSPITALISATION DANS 5 POLES DE PSYCHIATRIE ADULTES (PARIS CENTRE ET 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENT)

J.Taïeb, J.Samama, V.Sadoun, A.Zeitoun, C.Varret, P.Debord, F.Berthet(1), Z.Degagh(2), G.Vidon (3)
 (1) Pharmacie interhospitalière, (2) Unité de soins somatiques (3) Pôle 12ème Paris
 EPS Esquirol, 57 rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice

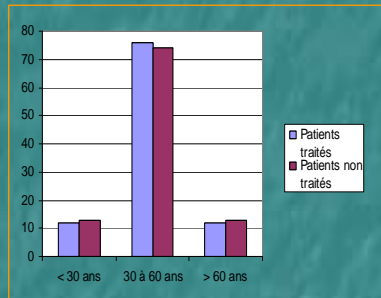
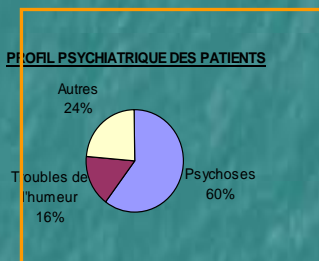
OBJECTIFS:

La certification V2 de l'Hôpital Esquirol a formulé des recommandations sur la nécessité de structurer la prise en charge de la douleur dans cet EPS. Les premiers travaux du CLUD ont montré la nécessité d'établir un état des lieux des pratiques dans le traitement de la douleur.

METHODE:

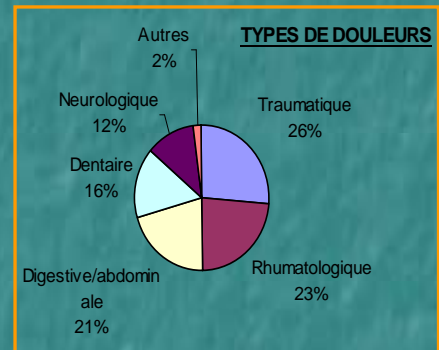
Une enquête de prévalence a été réalisée par les externes en pharmacie et le service Médecine à partir de toutes les ordonnances parvenues des 14 Unités de soins à la pharmacie (base du logiciel Disporao) le 11 octobre 2008. L'analyse a porté sur le type d'antalgique prescrit (liste définie par le groupe de travail, paliers OMS), le recours à une échelle validée d'évaluation de la douleur, la fréquence et durée de prescription, le profil du prescripteur, la pathologie psychiatrique et l'origine de la douleur chez le patient, l'âge, le type de douleurs traitées.

LES PATIENTS

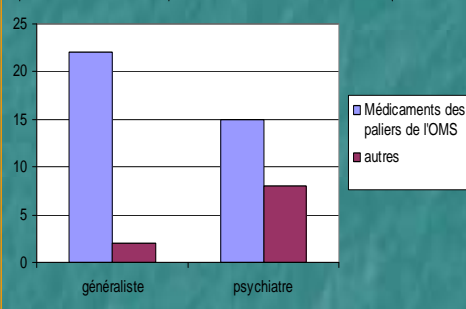
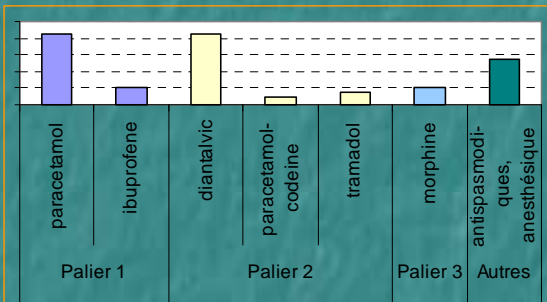


RESULTATS

LES DOULEURS



LES PRESCRIPTIONS



Nombre de prescriptions en « si besoin »	Nombre de prescriptions en systématique	Durée de traitement
36/58 soit 62% dont 1/4 ont été administrés	22/58 soit 38%	Sans durée définie : 96,5%
		Prescriptions datant de :
		< 15 jours 50%
		> 15j et < 45 j 20%
		> 45j et < 75 j 10%
		1 prescription > 18 mois

62% des prescriptions d'antalgiques sont conditionnelles. Seule 1 prescription conditionnelle sur 4 est administrée. Les prescriptions conditionnelles sont maintenues sur des durées parfois de plusieurs mois.

DISCUSSION :

L'enquête montre qu'un patient sur 5 (20%) en hospitalisation bénéficie d'une prescription d'antalgiques. Les antalgiques sont majoritairement prescrits sans recours aux échelles EVA. Cependant les antalgiques de palier II sont prescrits autant que les paliers I. Les posologies prescrites le sont à doses efficaces. Les patients traités par antalgiques ont le même profil de diagnostic psychiatrique que les patients hospitalisés. Les femmes sont cependant surreprésentées dans le groupe traité par antalgiques.

CONCLUSION :

Les axes d'amélioration envisageables pour la prise en charge de la douleur par traitement antalgique dans notre EPS concernent :

- l'utilisation d'échelles d'évaluation de la douleur qui ne sont pas utilisées actuellement hors l'unité de médecine générale
- la traçabilité de cette évaluation dans le dossier médical (Exigence de la certification).
- des recommandations internes devront être établies par le CLUD pour encadrer le recours à la prescription conditionnelle. La durée du traitement devra s'appuyer sur une réévaluation de la douleur.